

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 13 (1868)  
**Heft:** 24

**Vereinsnachrichten:** Société militaire fédérale : Assemblée générale ordinaire dans l'église de St-Oswald, à Zug, le 31 août 1868

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;  
Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

---

N° 24.                      Lausanne, le 2 Décembre 1868.      XIII<sup>e</sup> Année.

---

**SOMMAIRE.** — Société militaire fédérale. Assemblée générale ordinaire, à Zug, le 31 août 1868 (procès-verbal). — Ecole fédérale des officiers d'infanterie. — Nouvelles et chronique.

**SUPPLÉMENT.** — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant l'armement personnel des armes spéciales. — Maintien ou abolition des shrapnels. — Construction de la caserne de Thoune. (*Fin.*) —  
— Sur la conduite des eaux à l'Allmend de Thoune.

---

### SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

*dans l'église de St-Oswald, à Zug, le 31 août 1868.*

**(Procès-verbal.)**

Environ 350 officiers se réunissent à 8 1/2 heures sur la place de la fête, pour la remise officielle du drapeau.

Le cortège, musique en tête, se rend au bruit des salves d'artillerie sur la principale place de la ville, où M. le lieut.-colonel Meier d'Hérisau remet le drapeau au comité central actuel, en prononçant de chaleureuses paroles. M. le colonel Letter de Zug, en recevant le drapeau des mains du nouveau comité central, présente d'éloquents remerciements pour l'honneur fait au canton de Zug, à la garde duquel est confié ce symbole de notre liberté. Il promet, au nom des officiers de la ville et du canton de Zug, de conserver fidèlement la bannière fédérale, et termine en invitant l'assemblée à pousser un triple hurrah à notre chère patrie. Après le chant de l'air national, accompagné par la musique, le drapeau est reconduit à la demeure du président; puis le cortège se rend à l'église de St-Oswald pour l'assemblée or-

dinaire, pendant laquelle doivent se discuter, dans l'ordre suivant, de nombreux tractanda.

1<sup>o</sup>.

L'assemblée, sous la présidence de M. le colonel Letter, président du comité cantonal, accepte le protocole de la dernière assemblée générale sans en entendre la lecture, ce protocole ayant été publié par les deux Journaux militaires.

2<sup>o</sup>.

Sont nommés scrutateurs :

MM. le commandant Bollinger de Schaffhouse,  
le capitaine d'état-major Meister de Zurich,  
le commandant Rusch de Coire.

M. le colonel Wieland de Bâle est chargé des fonctions d'interprète.

3<sup>o</sup>.

M. le colonel Letter donne lecture comme suit du rapport annuel :

Chers frères d'armes !

L'assemblée générale de la société militaire fédérale tenue en 1866 à Hérissau désigna la ville de Zug comme lieu de fête pour 1868, après que le président alors en charge eut vainement encouragé les sections à se charger spontanément de cette tâche.

Mais aucun canton ne s'étant annoncé, Zug, qui n'était pas représenté pendant la discussion de cette question, eut l'honneur d'en être chargé. Nous ne vous cacherons pas combien cette décision nous surprit et même combien elle nous causa de soucis. Oui, chers frères d'armes, s'il était permis au soldat de s'effrayer, cela nous serait arrivé alors. Vous savez que nous sommes peu nombreux et que nos ressources sont très limitées. La section fédérale de Zug ne comptant alors que 11 membres sans capitaux, nous délibérions sérieusement si nous pouvions accepter l'honneur qui nous était proposé, croyant impossible de faire, même sur une échelle réduite, ce que font d'autres cantons. Mais à quoi bon réfléchir trop longtemps ! nous avons pris courage et nous nous sommes dit : Nous accepterons ! Et maintenant, chers amis, vous voilà ; puissiez-vous être contents de peu et repartir avec la persuasion que ce que nous vous offrons nous le faisons d'un cœur fidèle et suisse !

Passant au rapport proprement dit, nous vous annonçons que le comité central sortant a accepté les présentations faites par nous pour le comité central et qui vous sont connues par lettre-circulaire. Le comité d'organisation a été choisi par la section de Zug, nouvellement

reconstituée, et nous pouvons déclarer avec plaisir qu'il a rempli sa mission avec un zèle et une obligeance plus qu'ordinaires. Conformément au § 13 des statuts, le comité doit faire en sorte qu'il y ait pour l'assemblée générale un rapport principal d'un intérêt militaire général et qu'en outre les rapports des sections cantonales sur des travaux militaires soient présentés à l'assemblée d'une manière régulière. Pour ce qui concerne la première partie, le comité central a chargé MM. le colonel Bell et le capitaine fédéral von Elger de faire un travail sur les événements militaires anciens et modernes qui se sont produits sur le terrain de Morgarten. Ces messieurs ont entrepris ce long et fatigant travail d'une manière digne d'éloges, et l'ont parfaitement accompli. Le comité central en a décidé l'impression, et l'offre comme souvenir à Messieurs les officiers présents à notre fête.

Quant à la deuxième partie, les rapports des sections cantonales, nous nous permettrons de ne vous en donner qu'un rapide aperçu. Les rapports originaux sont déposés pour examen sur la table de la Chancellerie.

La société des officiers de St-Gall a présenté une dissertation, imprimée dans la *Gazette militaire*, sur la fête fédérale des officiers; cette section propose au comité :

Qu'à l'avenir, dans les fêtes d'officiers, il soit offert à la société, outre les discussions dans les assemblées, des exercices pratiques par l'introduction de concours dans tout le domaine de l'art militaire, et cela dans le sens de l'article qui a paru dans la *Gazette militaire* du 17 mai 1867. Cette section pensait à son point de vue que de pareilles dispositions peuvent être prises par décision de la direction centrale, sans aucun changement aux statuts. Etant précédemment déjà de la même opinion, nous avons décidé de commencer par des exercices pratiques avec les divers fusils se chargeant par la culasse. Cet essai a eu lieu hier sur la colline de Zug.

Un travail de la section de Zurich nous apprend qu'elle a annuellement une assemblée, qui, en 1867 a eu lieu à Affoltern et en 1868 à Kussnacht. Voici les sujets traités dans ces deux assemblées :

- 1<sup>o</sup> Les points stratégiques de la Suisse;
- 2<sup>o</sup> Les principales modifications apportées dans les principes stratégiques;
- 3<sup>o</sup> Les essais avec les fusils à chargement par la culasse.

La section de Zurich traite ensuite la question des subventions pour des affaires d'un intérêt militaire; il faut ici remarquer que c'est avec un sentiment de mécontentement, sous le rapport de l'emploi des fonds de la société, que la finance annuelle de fr. 1 50 est payée, cet emploi n'étant pas encore conforme à son but. Outre la section

cantonale, Zurich possède encore les sociétés spéciales suivantes : La société d'artillerie, la société des officiers du génie, la société des carabiniers, enfin la société des officiers de la ville de Zurich, qui a fait preuve d'une grande activité en donnant l'hiver dernier une série de 14 séances, sans compter d'autres travaux. Nous félicitons Zurich de cette activité qui stimule toujours plus l'émulation pour notre vie militaire et mérite toute notre reconnaissance.

*La section de Bâle-Campagne* a, suivant son rapport, tenu dans les deux dernières années 4 assemblées, dans lesquelles ont été discutés les sujets suivants :

- 1<sup>o</sup> Tactique de l'artillerie ;
- 2<sup>o</sup> Armes à feu pour les officiers ;
- 3<sup>o</sup> Affaires locales ;
- 4<sup>o</sup> Nouvelles armes à chargement par la culasse ;
- 5<sup>o</sup> Guerre de 1866 ;
- 6<sup>o</sup> Fabrication des fusils transformés ;
- 7<sup>o</sup> Exercice pratique de tir ;
- 8<sup>o</sup> Histoire des armes à feu portatives ;
- 9<sup>o</sup> Réorganisation militaire ;
- 10<sup>o</sup> Enseignement sur le terrain ;
- 11<sup>o</sup> » d'après les cartes ;
- 12<sup>o</sup> Reconnaissances.

*La section de Fribourg* annonce que les assemblées de section ont eu lieu sans travaux spéciaux, parce que les changements continuels des règlements sur l'habillement, l'armement, etc., influent d'une manière décourageante sur l'activité des officiers.

*La section cantonale des Grisons* a fait savoir dans une première lettre qu'en fait, la société des officiers n'existait plus ; quelque temps après elle annonça sa réorganisation. Dans une réunion des officiers de Coire, St-Gall et Glaris, M. le lieut.-colonel Held parla de la centralisation de l'instruction de l'infanterie.

*La section cantonale de Berne* envoie une lettre très obligeante, dans laquelle elle promet son appui efficace pour transformer les fêtes fédérales d'officiers dans le vrai intérêt de la société et pour les ramener à leur simplicité primitive.

*La section de Glaris* a été très active ces deux dernières années. Dans 5 assemblées, très rapprochées les unes des autres, elle s'est occupée de la réorganisation des lois militaires cantonales. Elle a traité en outre plusieurs sujets d'un intérêt militaire général, par exemple des différents systèmes de fusils se chargeant par la culasse, avec essais comparatifs. La section de Glaris ne croit pas que l'introduction

du fusil Vetterli dans l'armée suisse soit désirable. La question de l'habillement a aussi été abordée et les officiers d'infanterie se prononcent pour la casquette actuelle avec coiffe imperméable. Les officiers de carabiniers, à quelques exceptions près, désirent le chapeau. La manière de mettre à exécution le devoir pour tous de servir et la question de la centralisation militaire ont rempli plusieurs séances. Il y a à Glaris un cercle militaire de lecture et en général on doit reconnaître que cette section progresse avec rapidité.

*La société militaire cantonale d'Argovie*, dont la plupart des membres font partie de la société militaire fédérale, ainsi que les sections de *Baden*, *Bremgarten*, *Brugg*, *Kulm*, *Lauffenbourg*, *Lenzbourg* et *Rheinfelden*, auxquelles il faut ajouter encore la société d'artillerie et des chasseurs, se sont occupées avec un zèle persévérant à relever et à renforcer au point de vue cantonal et fédéral l'esprit militaire.

La section d'Aarau a eu deux assemblées annuelles. Parmi les questions traitées, nous remarquons : a) La publication de la question mise au concours : Quels changements l'introduction des armes se chargeant par la culasse nécessitera-t-elle dans la tactique des différentes armes ?

- b) Une méthode d'instruction pour officiers d'infanterie ;
- c) Armement de la cavalerie ;
- d) Mode de recrutement des officiers ;
- e) Amélioration du jeu des trompettes ;
- f) Construction de ponts de guerre et épaulements d'artillerie.

La section cantonale a nommé une commission pour ériger une pierre tumulaire à M. le colonel Schwarz, défunt, et rappeler ainsi la grandeur de la perte qu'a faite l'armée suisse par la mort de cet officier de mérite. La section présente ses remerciements aux camarades de Schwarz pour les nombreux témoignages de vive sympathie qu'ils ont accordés à sa mémoire.

*La section de Bâle-Ville* a eu, pendant le semestre d'hiver 1866-67, 11 séances dans lesquelles les sujets suivants ont été traités :

- a) Entrée des Alliés en Suisse en 1813 ;
- b) Camps de manœuvres et rassemblements de troupes de 1817 à 1866 ;
- c) Occupation fédérale des frontières en 1866 dans l'Engadine et les campagnes de Rohan et Lecourbe dans ces contrées ;
- d) Dispositions concernant la mise sur pied de guerre ;
- e) Changements des règlements.

Dans le semestre d'hiver 1867-68, il a été lu un récit de la

bataille de Schliengen en 1796 entre Moreau et l'archiduc Charles ;

f) Préparatifs près de Bâle pour défendre la frontière en cas d'une attaque de l'ennemi, etc.

D'après les travaux ci-dessus, nous voyons avec plaisir que Bâle ne reste pas en arrière, mais travaille avec courage au progrès militaire.

Pour ce qui concerne les travaux du comité central, nous avons déjà dit, dans notre circulaire de juin, que vu les circonstances incertaines et exceptionnelles dans lesquelles se trouve tout le domaine des connaissances militaires, il ne pouvait agir comme il l'aurait voulu. Nous avons toujours été entravés par les nouveaux règlements et les nouvelles ordonnances et avons par conséquent été obligés d'attendre. C'est ce qui est aussi arrivé aux sections cantonales, dont une partie seulement nous a fait parvenir des travaux.

Passant maintenant à la question financière, nous ferons remarquer que la caisse, les livres, tous les inventaires, titres, valeurs, nous ont été remis le 16 mars 1867, à Hérिसau, par le comité central sortant de charge.

Lors de cette remise, la fortune de la société se composait de :

En espèces . . . . .	Fr. 1,352 92
16 titres valeurs . . . . .	» 16,500 —
	<hr/>
	Fr. 17,852 92

Le compte du 25 septembre 1866 au 31 décembre 1868 est à votre disposition et imprimé ; il donne pour la fin de 1867 une fortune nette de fr. 20,378.

Dans l'année courante, jusqu'au 20 août 1868, les recettes se décomposent comme suit :

Finances annuelles encaissées . . . . .	Fr. 3654 —
Intérêts . . . . .	» 343 65
Remboursement de l'obligation n° 351 . . . . .	» 1500 —
	<hr/>
Total,	Fr. 5497 45

Dépenses :

Dépôt à la Caisse d'épargne de Zug . . . . .	Fr. 5,285 30
Subsides de tir à la société . . . . .	» 150 —
Frais d'impression, de ports, etc. . . . .	» 19 —
Solde en caisse . . . . .	» 43 15
	<hr/>
	Fr. 5,497 45

Etat de fortune au 20 août 1868 :

Actif de la caisse, en titres . . . . .	Fr. 18,878 —
Notre crédit à la Caisse d'épargne de Zug . . . . .	» 5,285 30
Solde en caisse . . . . .	» 43 15
	<hr/>
Total,	Fr. 24,206 45

A quoi il faut ajouter :

Contributions annuelles de 1867		
dues par 3 sections . . . . .	Fr. 129 —	
Contributions annuelles de 1868		
dues par 7 sections . . . . .	» 1,339 50	Fr. 1,468 50
Fortune nette au 20 août 1868 . . . .	Total,	Fr. 25,674 95
» » au 16 mars 1867 . . . . .		» 17,852 92
Augmentation de la fortune depuis la remise de caisse	Fr. 7,822 03	

Le 20 août il y avait encore 7 sections en retard dans l'envoi de leurs contributions annuelles, depuis lors 5 se sont mises en règle, il ne reste plus que les sections d'Obwalden et d'Uri.

Si quelques sections cantonales sont en retard avec leurs rapports, ce qui précède prouve cependant que la société est prospère dans son ensemble, ce dont il y a lieu de se réjouir.

Nous terminons en remerciant sincèrement les sections cantonales pour la bienveillance amicale dont elles nous ont donné à toute occasion des preuves et nous les assurons de nos sentiments militairement fraternels.

4°.

Il est donné lecture des réponses du haut Conseil fédéral et de M. le général Dufour à l'invitation qu'on leur a faite d'assister à la fête des officiers. Le premier décline sa participation officielle, tout en donnant l'assurance qu'isolément quelques membres du conseil y prendront part comme habituellement. Le dernier, tout en faisant part à l'assemblée de ses salutations cordiales et de ses sympathies, s'excuse vu son grand âge et le besoin de repos.

5°.

M. le colonel Wieland donne, comme rapporteur de la société, un court résumé sur la marche et les progrès militaires en Suisse depuis la dernière assemblée.

M. le rapporteur désire qu'en général le comité central imprime aux sections cantonales une direction plus uniforme et plus active. Il est d'un haut intérêt pour la société que les questions militaires soient plus souvent traitées et étudiées par la société militaire suisse. « Quant  
« aux travaux exécutés dans ces deux dernières années dans le domaine  
« militaire, il est à remarquer que nous entrons dans une période  
« importante de renversement et de changement dans la technique  
« et dans la tactique. L'introduction des armes se chargeant par la  
« culasse et leurs résultats pratiques ont nécessité un changement  
« complet de tous les règlements. Ce travail, bien que provisoire,

« s'est fait l'année dernière, et l'on peut dire avec satisfaction qu'en général on peut le considérer comme réussi. »

Pour le génie et l'artillerie nous observerons que la plus grande partie des canons et du matériel a été transformée d'après le nouveau système.

Nous devons mentionner comme un progrès important l'achat de nouveaux canons et d'un fort approvisionnement de matériel; on a donné par là à notre défense un gage important de sécurité. Dans l'infanterie on a pour le moment entrepris la transformation des fusils en fusils se chargeant par la culasse d'après le système Milbank-Amsler. Ce travail est à moitié terminé; les carabiniers sont en majeure partie armés du fusil Peabody. Le modèle d'un fusil définitif à chargement par la culasse pour l'armée suisse n'est pas entièrement arrêté, mais il le sera sous peu. Il y aura aussi un changement dans l'armement de la cavalerie dont s'occupe le tit. département militaire fédéral.

Quant à l'habillement, plusieurs changements ont été décrétés dernièrement et plusieurs sont encore à l'état de projets.

Pendant l'année courante les nouveaux règlements ont été mis en vigueur dans les cours de cadres et dans les cours de tir de 4 jours. M. le rapporteur trouve cependant que malgré leur simplicité ces nouveaux règlements exigent une instruction soignée et que dans l'intérêt de notre système militaire, le temps d'instruction ne doit en aucun cas être raccourci. On doit donc s'étonner d'une ordonnance prescrivant 4 jours seulement d'exercice pendant lesquels l'infanterie doit apprendre l'école de tir et les nouveaux règlements.

(A suivre.)



## ÉCOLE FÉDÉRALE DES OFFICIERS D'INFANTERIE.

Nous recevons la communication suivante :

« Le 4 octobre écoulé s'est terminée, à Thoune, l'école théorique fédérale des officiers de carabiniers et d'infanterie. Cette école, divisée en deux compagnies, était placée sous la direction de M. le colonel Hoffstetter. La première compagnie (français et tessinois), comptant 49 officiers, avait à sa tête M. le colonel Schädler; la seconde (suisse allemands), forte de 52 officiers et aspirants, a été commandée en partie par M. le colonel Stadler, en partie par M. Mooser, de St-Gall.

La *Revue militaire* publiant habituellement les rapports officiels adressés aux cantons par l'autorité fédérale, nous nous abstiendrons d'entrer dans les détails de l'enseignement et de sa division, pour nous